

*Attribution de temps*

grande intervention gouvernementale. Ils veulent un gouvernement plus efficace. Le bill C-89 concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement. A en juger par les propos des députés des deux côtés de la Chambre et par les conversations que j'ai eues avec certains d'entre eux, je sais que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a bien servi les Canadiens et leurs représentants au cours des dernières années. La Société a besoin qu'on adopte ce projet de loi pour pouvoir mieux donner suite aux réclamations et trouver les garanties, et pour émettre, en collaboration avec les institutions prêteuses, de nouveaux types de documents hypothécaires qui ont maintenant cours dans notre contexte économique changeant. On n'a rien trouvé à redire contre ces dispositions. Durant le débat de cinq jours, aucune critique n'a été formulée au sujet de ces objectifs.

● (1530)

Je dirai en terminant que j'aimerais obtenir l'appui des députés d'en face. A mon avis, la solution à ce problème difficile que le gouvernement offre dans ce projet de loi est inspirée par le bon sens et le respect d'autrui.

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, nous venons d'être témoins de ce que j'estime être un des exemples d'hypocrisie les plus remarquables depuis longtemps. Le ministre chargé de l'habitation intervient auprès de nous; il dit avoir tenté de nous cajoler pour nous inciter à poursuivre l'étude du projet de loi, mais il se trahit ensuite. Celui-là même qui a pris la parole aujourd'hui pour présenter la motion de clôture signale qu'il était question du bill C-89 dans le discours du trône en avril 1980.

Voilà combien il est urgent, monsieur l'Orateur. Il est réapparu dans l'exposé budgétaire du 12 novembre 1981. Une fois encore, voilà combien il est urgent et comment le gouvernement remplit une promesse qu'il a faite aux propriétaires canadiens dans l'exposé budgétaire en avril 1980—la Chambre n'a entrepris le débat sur cette mesure à l'étape de la deuxième lecture que le 8 février 1982, trois mois complets après l'exposé budgétaire. Et une fois encore le ministre souligne son caractère urgent.

Examinons quand le bill C-89 a été étudié depuis le début du débat à l'étape de la deuxième lecture le 8 février 1982. Le débat s'est poursuivi le 9 février, puis il a été interrompu le 10, parce que le gouvernement voulait nous faire étudier le bill C-90 sur le tarif douanier. Cela est revenu à l'ordre du jour le 11 février, puis nous n'en avons pas reparlé avant le 22 février.

Que s'est-il passé entre-temps? Il y a eu une journée réservée. Le gouvernement aurait pu l'annuler; il dirige les travaux de la Chambre et il aurait très bien pu dire qu'il voulait en finir avec le bill C-89 car il s'agissait d'une affaire urgente. Outre la journée réservée, nous avons eu le projet de loi sur le versement de prestations aux travailleurs mis à pied, le projet de loi sur Canagrex, le projet de loi visant l'impôt et l'octroi d'un pouvoir d'emprunt, une journée consacrée aux subsides, puis de nouveau le projet de loi sur le versement de prestations aux travailleurs mis à pied—tout sauf le bill C-89. Et pourtant, le ministre a le toupet de venir nous dire que la Chambre piétine et que ce projet de loi porte sur une question urgente. Nous avons eu cinq jours pour discuter de ce projet de loi. C'est tout ce dont nous avons disposé pour examiner la crise du logement et la réaction du gouvernement à celle-ci.

Il vaut la peine de consulter le compte rendu des travaux de ces cinq jours, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas seulement les députés de l'opposition qui ont participé au débat; des députés du parti gouvernemental et des députés néo-démocrates ont aussi dit leur mot. Ce n'est que lorsque le ministre a cru que le débat s'étirait un peu trop qu'il a décidé de faire taire ses députés. Mais ce n'est pas une raison pour faire faux bond aux Canadiens et ne pas assumer nos responsabilités à leur égard.

Il n'y a pas un seul député dont les commettants ne soient actuellement aux prises avec la crise du logement.

**M. Kelly:** Sottise!

**M. McGrath:** Pourtant, le gouvernement a l'audace de recourir à la clôture après cinq jours de débat pour faire franchir l'étape de la deuxième lecture à ce bill que tout le monde appuie. Personne ne s'oppose au principe de ce bill. Ce que nous avons dit et répété les uns après les autres, c'est que le bill n'offre qu'une bien maigre pitance et ne va pas assez loin; en fait, il ne cherche pas vraiment à régler les problèmes des propriétaires ni la pénurie de logements locatifs chez nous, mais à cause de l'aide infime qu'il apporte à ceux qui sont dans la grande misère, personne ne se prononcera contre ce bill.

Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) devrait savoir qu'Étant donné qu'il s'agit d'un bill de subsides, l'opposition ne peut pas proposer d'y apporter des amendements; elle doit se contenter de dire ce qu'elle en pense, en espérant que le gouvernement se laissera convaincre et proposera lui-même ultérieurement des amendements à son bill.

Par ailleurs, la fameuse lettre signée par «les dix» qui a été publiée au moment où le débat en deuxième lecture de ce projet de loi a commencé nous a donné l'espoir que le gouvernement apporterait certaines modifications au projet de loi. La lettre en question était signée par dix ministériels de l'arrière-ban et surtout, par deux ministres.

Nous connaissons tous la teneur de cette lettre et du communiqué qui l'accompagnait. Ses auteurs réclament une nouvelle initiative dans le domaine du logement, et notamment la mise en chantier immédiate de 50,000 logements. D'après ce projet de loi, on ne construira que 15,000 logements supplémentaires. Nous avons de bonnes raisons de croire que cette lettre produirait un effet, et que, dans le cas contraire, nous nous trouverions dans l'obligation de signaler au gouvernement que ce projet de loi ne vise pas à enrayer la pénurie critique de logements qui sévit au Canada.

Je voudrais citer un passage du document qui a fait l'objet d'une fuite, monsieur l'Orateur. Dans ce document, il est question des conséquences des taux d'intérêt élevés, le problème que ce projet de loi est censé résoudre, puis on cite un passage d'une note de service que le ministre chargé du logement a envoyé à ses collègues du cabinet. D'après lui, il risque non seulement d'y avoir pénurie sur les marchés locatifs mais il y aura des listes d'attente et il faudra sans doute partager un logement avec la famille et avec les amis. On dit ensuite dans ce document que nous assistons à une grave détérioration de la situation du logement qui s'était progressivement améliorée sur une période de 35 ans.

Ce n'est pas l'opposition officielle, monsieur l'Orateur, ni le Nouveau parti démocratique qui a dit cela; c'est ce que le ministre lui-même a dit à ses collègues il y a quelques mois à peine. Pourtant, le ministre a le toupet de priver les députés de